



Mairie de Sadroc

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

- N° 39 – 2023 – Projet d'implantation de parc Agricovoltaire sur la commune de Sadroc
- N° 40 – 2023 – Achat de matériel : Bâtiment école
- N° 41 – 2023 – Aliénation Madame Galatry épouse Bert / Commune
- N° 42 – 2023 – Travaux de voirie – Local Technique
- N° 43 – 2023 – Redevance d'occupation du domaine public routier par ORANGE
-

Affiché le samedi 10 juin 2023

La secrétaire de séance,

Amélie DA COSTA

Le Maire,

Stéphane BRUXELLES



MAIRIE DE SADROC

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SADROC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BRUXELLES Stéphane, Maire, en suite de la convocation adressée le vendredi deux juin 2023.

Etaient présents : Mmes et Mrs Bruxelles Stéphane, Vignal Eliette, Labrousse Jacques, Péjoine Corinne, Etchart Frédéric, Cramier Sylvie, Da Costa Amélie, Mounier Véronique, Foucaud Delphine, Vidalie Serge, Verlhac Ginette.

Etaient absents : Mounier Serge, Marcou Aurélie, Rouquier Eric, Risacher Gérard.

Madame Amélie Da Costa a été élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE SEANCE

COMPTE RENDU DE REUNION

Les élus présents et représentant la commune ont assisté sur la dernière période aux réunions :

- Conseil Communautaire de l'Agglo de Brive le 09-05-23
- Bureau des maires le 15-05-23
- Hypervision au CD19 le 31-05-23
- SCOT les 31-05 et 01-06-23
- FDEE19 le 01-06-23
- AG Entente Foot Perpezac le 02-06-23

ACTIVITES DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée de plusieurs dossiers sur la commune :

- Suite dossier Hôtel de la Maleyrie
- Point DETR 2023
- Point contrat entretien défibrillateurs
- Projet d'implantation agrivoltaïque commune
- Demande de modification du temps de travail de Mme Valenduc
- Modification du temps de travail de Mme Macura
- Mission locale : Pass Pro
- Réflexion sur le transfert de la compétence eau pluviale à l'Agglo de Brive
- Bilan ARS qualité de l'air à l'école
- Approbation des plans de rénovation du logement Ouest à l'école
- Arrêt de travail renouvelé Philippe Soufron et suite à donner
- Travaux programmés RD34 par le CD19

ORDRE DU JOUR

Points soumis à délibérations

Délibération n°39 – 2023 – Projet d’implantation de parc Agricovoltaïque sur la commune de Sadroc

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance d’un projet d’implantation de panneaux solaires dans le cadre d’un projet Agricovoltaïque sur la commune de Sadroc par la société VALECO, après présentation complète de ce projet d’implantation comprenant : un descriptif de la société, un descriptif de ce qu’est l’énergie agricovoltaïque, les enjeux sur le territoire de la commune de Sadroc, l’implication des acteurs locaux et les retombées économiques locales mais aussi pour la commune, les étapes du projet, délibère défavorablement pour que ce projet d’implantation de panneaux solaires soit réalisé sur la commune de Sadroc sans qu’il n’y ait eu de consultation préalable du conseil municipal avant toute implantation.

Adoptée à l’unanimité

Délibération n° 40 – 2023 – Achat de matériel : Bâtiment école

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de changer les patères extérieures aux classes de l’école, après avoir examiné les devis présentés, après en avoir délibéré, décide l’achat de matériels et accepte les devis de :

- L’entreprise Manutan Collectivités, 143 Boulevard Ampère, CS 90000 CHAURAY, 79074 NIORT CEDEX 9, pour un montant de 562,25 € HT

La dépense sera prise au compte 2188 opération 116 « Travaux Bâtiment scolaire » du budget principal 2023.

Adoptée à l’unanimité

Délibération n° 41 – 2023 – Aliénation Madame Galatry épouse Bert / Commune

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance :

- de la situation de cette aliénation et échange en suspens depuis 1991 et afin de la régulariser,
- du rapport du commissaire enquêteur Pierre Lamy, suite à l’enquête publique menée du 23 octobre 1991 au 7 novembre 1991,
- de l’avis favorable émis par ce dernier,
- que les numéros au cadastre ce jour sont bien identiques à ceux de l’année 1991,
- que les parcelles numérotées A820 et A823 sur le document d’arpentage seront en propriété de Madame Galatry Marthe, épouse Bert à l’issue de l’opération d’aliénation
- que les parcelles numérotées A821 et A822 sur le document d’arpentage seront en propriété communale à l’issue de l’opération d’aliénation
- que l’échange entre les deux parties, à savoir Madame Galatry, épouse Bert et la commune de Sadroc s’opérera sans soulte,
- que les frais qui incomberont à cet échange seront partagés à moitié entre les deux parties

après en avoir délibéré :

- décide l’aliénation d’une partie du chemin public situé à « route de l’étang » au bénéfice de Madame Galatry, épouse Bert,
- décide la rétrocession à la commune des parcelles A821 et A822 du document d’arpentage
- Autorise, Monsieur le Maire, à mener à son terme la procédure d’aliénation.

Adoptée à l’unanimité

Délibération n° 42 – 2023 - Travaux de voirie – Local Technique

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de terminer les travaux de voirie devant le local technique afin de finir le chantier :

- décide la réfection de la chaussée devant les ateliers municipaux,
- accepte le devis de l'entreprise EUROVIA, Rue Jean Dallet, 19100 BRIVE s'élevant au total à 13 173,00 € HT.
- décide la réalisation de ces travaux pour l'été 2023,
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services du Conseil Départemental 19 dans le cadre de l'aide aux communes.

La dépense sera prise au compte 231, opération 143 « Aménagement local technique » du budget communal 2023.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 43 – 2023 - Redevance d'occupation du domaine public routier par ORANGE

Conformément aux termes du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter ORANGE - TSA 28106 - 76721 ROUEN, pour le versement de la redevance d'occupation du domaine public routier au titre de l'année 2023 ;

Après en avoir délibéré :

- sollicite ORANGE pour le versement de la redevance d'occupation du domaine public routier au titre de l'année 2023,
- autorise le Maire à entreprendre les démarches afférentes,
- procède au calcul du montant de la redevance :
 - artères aériennes : 21,381 km x 62,60 € = 1 338,45 €
 - artères en sous-sol : 2,621 km x 46,95 € = 123,06 €
 - emprise au sol : 0,60 m² x 31,30 € = 18,78 €

Soit un total de 1 480,29 Euros.

Toutes les matières à soumettre à délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 23h30

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Lundi 10 juillet 2023 à 20h30.

Affiché le en place publique le samedi 10 juin 2023

Le Maire, Stéphane Bruxelles

